

Fiche de l'EPCI CC Les Versants d'Aime
imprimée le 24/03/2023 à 19:50

Données générales :

Raison sociale : CC Les Versants d'Aime
Numéro siren : 247300817
Arrondissement : 1 - Albertville
Nature juridique : CC
Mode de financement : Fiscalité additionnelle sans FPZ (fiscalité professionnelle de zone) et sans FPE (fiscalité professionnelle sur les éoliennes)
Date de création : 15/12/2004
Date d'effet : 01/01/2005
Répartition :
A la carte : Non
Population totale : 9820

Coordonnées :

Adresse : 1002 avenue de Tarentaise BP 60
Commune siège : Aime-la-Plagne
Téléphone : 04 79 55 40 27
Fax : 04 79 55 46 88
Email : accueil@cc-canton-aime.fr

Coordonnées annexe :

Adresse : Le Chalet BP 62 73211 AIME Cedex
Téléphone : 04 79 55 40 27
Fax : 04 79 55 46 88

Président(e) :

M. Lucien SPIGARELLI

4 Commune(s) membre(s) à titre individuel :

73006 - AIME-LA-PLAGNE - 4543 habitants
73142 - LANDRY - 854 habitants
73150 - LA-PLAGNE-TARENTEISE - 3757 habitants
73197 - PEISEY-NANCROIX - 666 habitants

EPCI membre :

Cet EPCI ne comporte aucun EPCI

Cet EPCI fait partie de 2 EPCI :

- Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV)
- SM Savoie déchets

Commune membre au travers d'EPCI membre :

Aucune commune induite

Cet EPCI possède 22 compétence(s) :

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires
- Action sociale
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités péri-scolaires
- Activités sanitaires
- Activités sportives
- Aide sociale facultative
- Autres actions environnementales
- CIAS
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- NTIC (Internet, câble)
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Service extérieur de Pompes funèbres
- Tourisme
- Transports scolaires